

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 23 janvier 2026

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Présents : **Pascal DASPREMONT** Président du Hainaut, **Sébastien DECKMIJN** Président de Liège, **Damien HUBLET** Délégué du Luxembourg, **Nathalie HUYGENS** Membre nommée par le Roi, **Jean-Yves JEHOULET** Secrétaire du Cfg-OA et délégué de Liège, **Patricia LECHIEN** Conseillère du Cfg-OA et déléguée de Namur, **Sylvie MAZARAKY** Membre nommée par le Roi, **Francis METZGER** Président du Cfg-OA et délégué du BCBW, **Jean-Pierre NAVEZ** Délégué du Hainaut, **Mathieu REMY** Président du BCBW, **Joel SYNE** Président du Luxembourg, **Bruno THIRY** Président de Namur, **Pascal SIMOENS** Membre nommé par le Roi, **Nicolas VAN OOST** Membre nommé par le Roi, **André TULCINSKY** Assesseur juridique au Conseil national, **Frédéric LAPOTRE** Secrétaire général, **Déborah ASHIMWE** Juriste et **Céline CISSE**, Secrétaire

Sont excusés : **Marcelle RABINOWICZ** Vice-Présidente du Cfg-OA et membre nommée par le Roi

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 23 janvier 2026 :

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. Approbation de l'OJ du 23 janvier 2026
- 1.2. Approbation du PV du 12 décembre 2025 + **1 annexe**

2. FINANCES

- 2.1. Budget + **2 annexes**

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises
- 3.4. GT - Etats d'avancement

- 3.4.1. Comité éditorial
- 3.4.2. Commission Genre
- 3.4.3. GT « Stage »
- 3.4.4. GT « Transformation numérique »
- 3.4.5. GT « Marchés publics »
- 3.4.6. GT « Monopole »
- 3.4.7. GT national « Formation continue / permanente »

4. JURIDIQUE

- 4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission
- 4.2. Exercice de la profession d'architecte en Wallonie par des architectes issus de pays tiers - métier en pénurie

5. CONSEIL NATIONAL – CFG-OA

- 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963

6. COMMUNICATION

- 6.1. Plan de communication destiné aux mandataires **+ 1 annexe**

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Audit

9. POINTS EN SUSPENS

- 9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025
 - 9.2. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage **+ 1 annexe**
-

1. ORGANISATION DE LA SEANCE

- 1.1. OJ du 23 janvier 2026

Un membre souhaiterait ajouter un point dans les divers, à savoir, l'envoi couplé de l'Archinews avec le magazine de l'UWA.

Un autre membre souhaiterait également ajouter, dans les divers, un point relatif à l'organisation des Belgian Architectural Excellence Awards.

Quelle est l'implication de l'Ordre dans cette organisation ?

DECISION : sous réserve de l'ajout des deux points en divers, à savoir, l'envoi couplé de l'Archinews avec le magazine de l'UWA et l'organisation des Belgian Architectural Excellence Awards, l'ordre du jour est approuvé.

- 1.2. PV du 12 décembre 2025
(annexe 1.2)

Un membre demande si les remarques formulées en séance sont intégrées dans les PV disponibles sur la plate-forme ? Il est répondu par l'affirmative.

DECISION : sous réserve de la remarque formulée ci-dessus, le PV du Cfg-OA du 12 décembre 2025 est approuvé.

2. FINANCES

- 2.1. Budget
(2 annexes 2.1)

Suite à la réunion du Cfg-OA du 12 décembre 2025, le budget a été adapté selon les décisions prises. Le budget modifié présente un solde négatif de 154.558 euros. Le budget global consolidé (Cfg-OA et Vlaamse Raad) présente un déficit de 436.343 euros.

Il convient d'attirer l'attention sur 2 points :

- Une petite adaptation a été effectuée au niveau des jetons de présence afin de tenir compte d'une part de la réalité précise du coût des jetons en 2025 et d'autre part de la tenue de GT en 2026 ;
- Le déménagement du CP de Liège : 20.000 € dans le poste « loyers » et 10.000 € dans le poste « déménagement/aménagement ».

Le Cfg-OA peut-il valider le budget 2026 adapté ?

Par ailleurs, le Vlaamse Raad propose que les jetons de présence ne fassent pas l'objet d'une indexation en 2026. Quelle est la position du Cfg-OA à ce propos ?

Les adaptations sont passées en revue par le Secrétaire général.

DECISION : le Cfg-OA décide d'indexer les jetons de présence en 2026.

DECISION : le Cfg-OA décide d'allouer un budget de 8.000 € pour la réalisation de capsules vidéo (à ajouter au projet de budget global).

DECISION : le Cfg-OA valide le budget tel que présenté ce jour avec un déficit total de 147.558 €.

3. COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

3.1. Réunion des Présidents

Pour les débats, voir point 5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963.

POUR INFO

3.2. Chambre wallonne

- La digitalisation des permis en Wallonie : la direction prise pourrait amener certains blocages (de nature technique) avec notamment l'obligation de procéder à des encodages répétés : traitement des données, API, etc.

Bon nombre de mandataires ont été interpellés par Airplan car la plateforme du SPW ne prévoit pas d'API pour les prestataires externes, ce qui signifie que les architectes devront encoder les informations manuellement. La société Airplan est donc inquiète pour sa survie.

La question soulevée par Airplan constitue un véritable enjeu pour les architectes.

WalOnMap offre l'accès à de nombreuses données par ces API et il faut garantir la pérennité de ces accès par toutes nouvelles applications de la région wallonne.

- **Simplification administrative : réunions avec la ministre J. GALANT et l'UCM.**
- **Une table-ronde va être organisée avec les 30 plus petites communes de Wallonie afin de prendre connaissance des difficultés et contraintes**

qu'elles rencontrent. Cette réunion est prévue au mois de mars et les invitations vont prochainement être envoyées.

POUR INFO

3.3. Chambre des matières bruxelloises

- Rencontres avec les autorités communales ;
- Amélioration de MyPermit et adaptation de l'AG de composition de dossier de demande de permis d'urbanisme.

Des rencontres sont toujours en cours avec les autorités communales dont celles de Koekelberg, Saint-Gilles et la ville de Bruxelles. Le but poursuivi est de voir la manière dont les communes travaillent et de pouvoir définir quels sont les éléments récurrents qui freinent la délivrance des permis.

Suite à la synthèse des difficultés rencontrées, des pistes de solution - dont un cadre plus simple, une harmonisation des différentes pratiques ou la création d'un fichier commun aux 19 communes - seront soumises au futur gouvernement.

POUR INFO

3.4. GT - Etat d'avancement

3.4.1. Comité éditorial

Le Comité éditorial se réunit mensuellement. Il contribue essentiellement à l'élaboration de l'Archinews lequel est publié 2 fois par an.

Peu de mandataires au sein du Comité éditorial s'attache à la rédaction d'articles.

Maintien, missions et agenda ?

Le comité éditorial est composé de 9 personnes.

Il a été décidé de publier deux Archinews, plus conséquents, par an, avec des thématiques plus ciblées.

Définir un thème précis par numéro permettra à l'Archinews d'être (encore) plus intéressant.

Pour le prochain numéro, il est proposé de travailler sur la thématique du « mouvement » pour répondre à celle de l'évolution de la profession. Un membre pense qu'il est essentiel de conserver ce comité éditorial et son indépendance.

DECISION : le Cfg-OA décide de maintenir le comité éditorial.

3.4.2. Commission Genre

Le Cfg-OA a validé la création de cette commission lors de sa séance du 24 janvier 2025. Depuis sa création, les membres cette commission se sont réunies à 4 reprises.

Lors de ces réunions, les objectifs suivants ont été identifiés :

- Modifier le nom de la commission ;
- Définir les objectifs de la commission : réduire les inégalités de genre, donner de la visibilité aux femmes architectes, sensibiliser et former, encourager la mixité, améliorer les conditions de travail, développer des réseaux de soutien et de mentorat ; et produire des données ;
- Proposer des solutions de soutien aux jeunes mamans ;
- Proposer des initiatives culturelles et événementielles.

Une prochaine réunion devrait avoir lieu avant la fin du mois de janvier.

Maintien, missions et agenda ?

POUR DECISION : ce point est reporté.

3.4.3. GT « Stage »

Compte-rendu par Pascal Daspremont.

Le GT « Stage » a mené, au dernier trimestre 2025, quatre réunions visant à finaliser la réforme du stage des architectes. Les travaux confirment la nécessité de faire évoluer le stage vers un processus d'accompagnement structuré et de validation progressive des compétences, plutôt qu'un contrôle formel.

La commission de stage voit son rôle recentré sur l'accompagnement et le suivi du stagiaire, en lien avec le maître de stage, et distinct de la commission d'évaluation de fin de parcours.

La réforme est envisagée en deux phases : une phase réglementaire à court terme (règlement du stage, rôles des acteurs, modalités d'évaluation) et une phase législative ultérieure (durée du stage, terminologie, statuts).

Le stage est confirmé comme un choix de carrière, conditionnant l'exercice en nom propre.

Les orientations majeures portent sur le renforcement du rôle et de la formation des maîtres de stage, la désignation d'un référent, un suivi semestriel harmonisé, une post-formation obligatoire et professionnalisante, le maintien encadré des missions personnelles, ainsi qu'un rapport de synthèse et une évaluation finale indépendante.

Pour finaliser les travaux, il reste à consulter les représentants des stagiaires et le GT Stage du VROA, à consolider les orientations, à rédiger les propositions de modification réglementaire, puis à présenter les conclusions au CFGOA en vue de la poursuite du processus décisionnel.

Maintien, missions et agenda ?

Quatre réunions ont déjà été organisées depuis le mois de septembre 2025 et ce, dans le but de balayer les différents points repris dans la feuille de route.

Une synthèse des réflexions a donc été finalisée.

Le GT attend aujourd'hui l'avis des homologues du Vlaamse Raad ainsi que celui des délégués stagiaires. L'organisation d'une à deux réunions supplémentaires devrait être suffisante.

DECISION : à l'unanimité, le Cfg-OA décide de maintenir le GT « stage ».

3.4.4. GT « Transformation numérique »

Compte-rendu par Pascal Simoens.

Le groupe de travail « Transformation numérique » a été constitué début 2024 et a entamé ses travaux sur des bases jugées solides, réunissant une équipe à la fois dynamique et disposant d'une expertise reconnue dans le domaine.

Une première réunion de lancement s'est tenue à Namur (CP). Cette séance complétée par une seconde en ligne a permis de définir la méthode de travail du groupe, les modalités de collecte des informations ainsi que les attendus en matière de livrables.

Les travaux ont débuté activement avec la préparation d'un sondage sur le niveau de digitalisation au sein des agences d'architecture. Une période de latence a existé pendant la durée du sondage lequel a révélé que plus de 75% des architectes utilisent l'IA.

Une présentation de ces résultats a été faite en septembre et une nouvelle réunion est prévue afin de rédiger un rapport. Celui-ci ciblera notamment les questions liées à la mission de l'architecte par rapport à l'IA.

Suite à une conférence organisée par EMBUILD, il a pu être constaté que le métier change profondément et des questions relatives à la déontologie devront être discutées au sein de l'Ordre.

Il est raisonnable de fixer la fin des travaux au mois de juin 2026.

DECISION : le Cfg-OA décide de maintenir le GT « Transformation numérique » et demande une présentation des conclusions pour le mois de juin 2026.

3.4.5. GT « Marchés publics »

Le GT « Marchés Public » a établi une charte de bonnes pratiques qui a été validée par le Cfg-OA et qui est maintenant disponible sur le site internet de l'Ordre.

Certains mandataires du GT ont tenu une réunion le 20 janvier avec la société BEP laquelle accompagne divers pouvoirs adjudicateurs wallons.

Le GT « Marché public » doit-il s'attacher à revoir le modèle de CSC pour les procédures de Design & Build ?
Doit-il initier des démarches de sensibilisation des modèles de CSC et de la charte auprès des pouvoirs adjudicateurs ?
Est-il opportun d'organiser un séminaire ?

Maintien, missions et agenda ?

Il est précisé qu'une réunion avec la société BEP – société qui accompagne les pouvoirs adjudicateurs dans le lancement et le suivi de procédures de marchés publics - fixée initialement début février 2026 a été reportée au mois de mars 2026.

DECISION : le Cfg-OA valide l'organisation d'un séminaire en collaboration avec l'UVCW ainsi que la participation aux prochains GT organisés au sein du CAE.

3.4.6. GT « Monopole »

Le GT monopole s'est réuni à 2 reprises. Une troisième réunion est fixée le 29 janvier 2026.

Le GT souhaite pouvoir finaliser son travail et devrait pouvoir déposer des conclusions pour le Cfg-OA du mois de mars ou d'avril 2026.

Maintien, missions et agenda ?

La présentation des conclusions de ce GT est prévue pour le mois d'avril.

Des discussions sur ce sujet sont en cours au CNOA, précise le Président. Ces conclusions doivent être présentées au plus tôt car un rendez-vous chez la ministre est prévu au mois de février et il semblerait opportun de formuler toutes les demandes de l'Ordre au même moment.

DECISION : le Cfg-OA valide le maintien des travaux du GT « Monopole ».

3.4.7. GT national « Formation continue / permanente »

Lors de la séance du 28 novembre 2025, le CNOA a décidé de la constitution d'un GT visant à définir les modalités de la formation permanente.

Ce GT sera composé de trois mandataires et d'un juriste par aile linguistique.

Un appel à candidats a été lancé par le secrétariat du Cfg-OA.

Les membres prennent connaissance des lettres de motivation envoyées par les candidats.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

DECISION : le Cfg-OA valide la représentation du Cfg-OA auprès du GT du CNOA « Formation continue / permanente » comme suit : mesdames C. MARTIN et M. LE CLEMENT et monsieur M. LENCHANT.

4. JURIDIQUE

4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission

Lors de la séance du 19 septembre, il a été demandé au service juridique de proposer un modèle de courrier type pour les reprises de mission.

Un modèle avait été préparé par le service juridique. Mais suite à des débats relatifs à l'article 26 du Code de Déontologie, le modèle doit être adapté.

Il est demandé un report de ce point.

POUR DECISION : ce point est à reporter.

4.2. Exercice de la profession d'architecte en Wallonie par des architectes issus de pays tiers - métier en pénurie

Lors du Cfg-OA du 24 octobre 2025 il avait été demandé au service juridique de préparer une proposition de réponse à la question posée par le coordinateur du service public de Wallonie en charge des cartes professionnelles au Cfg-OA, à savoir si le métier d'architecte devait ou non être considéré en pénurie en Wallonie.

Le coordinateur du service public de Wallonie en charge des cartes professionnelles revient vers nous car il souhaite disposer de certains éclaircissements.

Quelle réponse le Cfg-OA souhaite-t-il apporter aux questions posées par le coordinateur du service public de Wallonie en charge des cartes professionnelles?

DECISION : le Cfg-OA valide la proposition de réponse suivante : « l'Ordre n'est pas en possession des données nécessaires pour répondre de manière précise et pertinente à la question posée ».

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963

Etat de la situation.

Une réunion est prévue le 9 février avec la ministre. Le Président souhaiterait connaître la position qui doit être défendue. Il est donc proposé d'organiser une séance du Cfg-OA extraordinaire le 6 février, en visioconférence.

Un Président de CP présente le projet de modernisation de l'Ordre.

Il lui semble important de parler de modernisation de l'Ordre et non de scission.

Si l'Ordre est modernisé, que va-t-il apporter aux architectes, aux citoyens ? Comment veut-on que l'Ordre fonctionne demain ? Ce sont les questions à poser.

Le Président clôt les débats et souhaite qu'un texte soit signé et voté à l'unanimité par les membres du Cfg-OA avant d'être présenté à la ministre.

POUR INFO

6. COMMUNICATION

6.1. Plan de communication destiné aux mandataires (annexe 6.1)

Présentation par la chargée de communication d'un plan de communication à mettre en place durant la dernière année de mandat et la première année de la nouvelle mandature.

Le plan de communication présenté concerne le parcours du mandataire car 2026 est une année d'élection.

La chargée de communication est félicitée et remerciée pour le travail présenté ce jour. La décision relative à la demande d'un budget de 8.000 € pour la réalisation de capsules vidéo sera prise dans le cadre du vote du budget (cf.point 2.1.).

DECISION : les membres du Cfg-OA valident la proposition telle que présentée ce jour afin que la chargée de communication puisse poursuivre son travail.

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Audit

Rapport définitif.

Quelles sont les suites concrètes à réserver aux recommandations ?

DECISION : le Cfg-OA décide d'organiser la présentation des résultats de l'audit de la manière suivante : présentation aux membres du personnel le matin du vendredi 6 février en présentiel et aux mandataires l'après-midi du vendredi 6 février en hybride (et non rémunéré).

8.2. Envoi conjoint de l'Archinews et du magazine de l'UWA

Un membre est interpellé par l'envoi conjoint de l'Archinews et du magazine de l'UWA car ce point n'a jamais été ni abordé ni voté au Cfg-OA. Pour rappel, il appartient au Cfg-OA de prendre ce type de décisions.

POUR INFO

8.3. **Belgian Excellence Awards**

Plusieurs prix seront remis lors de la soirée de gala du 12 février laquelle réunira 400 invités dont de nombreux représentants du monde politique.

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h20.

9. POINTS EN SUSPENS :

9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025

Bilan et suivi des ateliers.

Faut-il réitérer cet événement l'année prochaine ?

Ce point, n'ayant pas fait l'objet d'un vote lors de la séance précédente, a donc été reporté.

Le suivi des ateliers a été fait.

La question posée est l'éventuelle organisation de ces ateliers en 2026.

Ce point est mis en suspens.

POUR DECISION : voir point 2.1 relatif au budget.

9.2. Retour sur la nouvelle procédure de contrôles de stage (annexe 2.2)

Des différences de procédures peuvent être constatées au sein des Conseils : 30 minutes pour les contrôles de stage sont insuffisantes au Hainaut et à Namur mais tout à fait suffisantes à Liège.

Dans l'attente du retour du GT « stage », ce point est reporté.

POUR DECISION :